

# Rapport d'évaluation

**Plan de réussite**

**de l'École de musique Vincent-d'Indy**

*Juillet 2002*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## **Note préliminaire**

Le rapport d'évaluation du plan de réussite de l'École de musique Vincent-d'Indy se présente en deux parties. La première partie contient l'évaluation du plan de réussite remis au ministre de l'Éducation au cours de l'année 2000-2001. La deuxième prend en compte les informations nouvelles, soit contenues dans le rapport de suivi déposé à la fin de 2001, soit transmises à la Commission au début de 2002.

**La Commission estime que le plan de réussite de l'École de musique Vincent-d'Indy devrait lui permettre d'atteindre les cibles proposées.**

## **Première partie**

**Évaluation du plan de réussite remis  
au ministre de l'Éducation  
au cours de l'année scolaire 2000-2001**

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement  
collégial  
le 11 mars 2002**

## Introduction

Les plans de réussite produits et adoptés par chacun des collèges, à la demande du ministre de l'Éducation, s'appuient sur une analyse de la situation propre à chaque établissement en vue de permettre l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation, et de choisir des moyens adéquats pour améliorer la situation. Chaque plan de réussite doit ainsi contenir des objectifs mesurables et déterminer des stratégies et des moyens pour atteindre les objectifs de réussite et de diplomation fixés.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué le plan de réussite de L'École de musique Vincent-d'Indy<sup>1</sup> lors de sa réunion tenue le 11 mars 2002. La Commission a accordé une attention particulière aux aspects suivants : l'analyse de la situation de l'École et l'identification des obstacles; les stratégies et les moyens en vue de permettre l'atteinte des cibles fixées; les mesures organisationnelles prévues; les modalités de mise en œuvre du plan de réussite.

La Commission expose ci-après son analyse du plan de réussite de l'École et formule, au besoin, quelques remarques de nature à préciser certains aspects en vue d'en améliorer l'efficacité potentielle.

---

1. Cet examen a porté sur la version du Plan institutionnel de réussite élaboré à l'automne 2000 et sur les informations complémentaires transmises en juin 2001 (*Réponse aux observations découlant de l'examen de conformité du plan institutionnel de réussite (annexe F039) de l'École de musique Vincent-d'Indy (numéro du dossier : 70)*).

## **L'analyse et l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation**

L'École de musique Vincent-d'Indy est un établissement d'enseignement privé subventionné qui accueille environ 100 étudiants par année à l'enseignement régulier de niveau collégial. L'École offre uniquement des programmes en formation préuniversitaire, *Musique* et *Arts et lettres*, ainsi que des programmes enrichis menant à un double diplôme d'études collégiales, soit *Musique et Arts et lettres*, *Musique et Sciences de la nature* et *Musique et Sciences humaines*, ces deux derniers programmes étant jumelés avec le Collège Jean-de-Brébeuf.

Les documents produits par l'École font d'abord état de la vocation musicale et du souci d'offrir aux élèves une formation humaniste élargie. Un premier document expose un certain nombre de constats touchant la clientèle admise, l'organisation des cours, l'encadrement et l'environnement pédagogiques, l'atmosphère et le climat prévalant en ses murs; un second document précise les principales causes faisant obstacle à la réussite et à la diplomation et présente des données sur la réussite des cours et la diplomation dans trois programmes. Les taux de réussite des cours et de diplomation traduisent la préoccupation de l'École à l'égard de la réussite de ses élèves.

L'ensemble des constats ne repose toutefois pas sur une analyse formelle. Il s'agit plutôt d'observations empiriques qui découlent d'une bonne connaissance du profil des élèves qui fréquentent l'École, que permettent par ailleurs la taille de l'établissement et son mode de fonctionnement centré sur l'élève. À titre d'exemple, l'École n'a pas présenté d'analyse illustrant le cheminement scolaire des élèves, ni identifié les motifs d'abandon ou de changement d'orientation dans les programmes offerts.

## **Les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles**

La réussite éducative est au cœur du projet éducatif de l'École. La recherche d'excellence et le souci de l'École de rendre ses élèves aptes à poursuivre des études supérieures se traduisent par plusieurs mesures d'aide déjà existantes. Ces mesures touchent autant la formation générale que musicale des élèves. Plusieurs exemples en témoignent. Un examen de français à l'entrée permet d'identifier les élèves qui ont besoin d'un cours de mise à niveau et ces derniers le suivent

simultanément au premier cours de français afin de ne pas retarder leur cheminement scolaire. En philosophie, des rencontres individuelles sont offertes aux élèves qui requièrent un suivi plus encadré. Les élèves qui ont des difficultés en anglais, langue seconde, bénéficient également de mesures d'accompagnement en groupes restreints. En éducation physique, l'École s'assure que le choix des activités soit compatible avec la poursuite d'une formation musicale afin d'éviter les blessures. En formation musicale, les élèves sont classés selon leurs forces et leurs acquis dans les cours théoriques; de plus, un contrat individuel d'apprentissage entre l'élève et l'enseignant responsabilise les élèves à l'égard de leur engagement personnel. L'implication du personnel enseignant, l'importance accordée à la vie étudiante, ainsi que les bourses d'études qui viennent souligner l'excellence du travail accompli, contribuent également à créer et maintenir un climat propice à la réussite.

Le présent plan de réussite comporte par ailleurs des mesures en lien avec les causes identifiées préalablement. L'École entend ainsi susciter une meilleure organisation du temps de travail, procéder à un contrôle plus suivi des absences, favoriser la formule du tutorat par les professeurs en français et dans les cours de théorie musicale, de même que le tutorat par les pairs, et, enfin, une attention particulière est accordée à l'accueil des élèves en début de session en vue d'identifier rapidement les élèves qui nécessiteraient un soutien particulier.

Certaines mesures organisationnelles sont également de nature à favoriser l'atteinte des objectifs poursuivis. Avant qu'ils n'entreprennent leur formation, l'École offre, durant l'été, des cours d'appoint aux élèves qui en ont besoin. Elle voit également à harmoniser les horaires afin d'équilibrer, d'une part, les cours de formation générale et ceux de formation musicale, et, d'autre part, les plages horaires elles-mêmes. Ainsi, les cours qui exigent davantage de concentration sont offerts en début de journée et, en période d'examen, l'École s'efforce d'avoir une répartition équilibrée des activités. En formation musicale, l'École cherche à assigner à chaque élève le professeur qui convient le mieux à sa personnalité. Les heures des professionnels au service des élèves ont par ailleurs été augmentées. Enfin, des rencontres entre les enseignants et la Direction permettent d'échanger sur les questions liées à la réussite, en particulier dans les cas d'élèves qui requièrent un encadrement plus suivi. Axés sur les élèves, l'ensemble des stratégies et moyens déployés par l'École sont de nature à favoriser la réussite de ces derniers.

### **Les modalités de mise en œuvre**

Le conseil de direction voit à la mise à jour de la préparation des plans d'action et analyse les résultats de la démarche en vue d'apporter les correctifs nécessaires. Un comité de professeurs est également appelé à suggérer des moyens pédagogiques pour favoriser une meilleure réussite dans chacune de leur discipline respective. Le calendrier de réalisation du plan, échelonné sur trois ans, est toutefois sommaire et demeure imprécis quant aux responsabilités assignées aux personnes en charge des mesures retenues.

## **Conclusion**

La réussite des élèves est au cœur du projet éducatif de l'École de musique Vincent-d'Indy. En témoignent le souci de dispenser une formation humaniste qui va au-delà de la spécialisation donnée par l'École, ainsi que l'encadrement personnalisé offert aux élèves qui y poursuivent leur formation. Le présent plan de réussite repose en grande partie sur les valeurs et les orientations retenues par l'École, ainsi que sur son mode de fonctionnement qui accorde une grande importance à la place de l'élève.

Les différentes mesures déployées par l'École sont par ailleurs diversifiées et centrées sur les élèves. Elles touchent autant les volets disciplinaires et pédagogiques des deux volets de formation, l'organisation scolaire et le climat qui prévaut à l'École. L'ensemble des personnels fait preuve d'une grande disponibilité et d'un souci de concourir collectivement à l'atteinte des objectifs de réussite. L'École fait preuve d'une grande préoccupation à ce chapitre.

La mise en œuvre du plan s'inscrit dans la poursuite de la mission. Le conseil de direction, appuyé par un comité de professeurs, est engagé dans l'identification et la poursuite des actions devant permettre l'atteinte des objectifs. L'aspect opérationnel du plan demande toutefois à être précisé.

En résumé, la Commission considère que le plan de réussite de l'École de musique Vincent-d'Indy repose sur un mode de fonctionnement centré sur l'élève, qu'il contient des stratégies et des moyens de nature à permettre l'atteinte des cibles fixées et qu'il favorise une prise en charge institutionnelle de la réussite des étudiants.

## **Deuxième partie**

### **Addenda et jugement final**

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement  
collégial  
le 4 juillet 2002**

## **Addenda**

Lors de sa réunion du 4 juillet 2002, la Commission a pris connaissance du rapport de suivi du *Plan de réussite* de l'École de musique Vincent-d'Indy<sup>2</sup>. La Commission note que l'École s'en tient en général à son plan initial. Elle note cependant quelques ambiguïtés mineures dans sa mise en œuvre. Certaines mesures ne comportent pas d'échéancier ou de responsables et il n'est pas toujours facile de faire le lien entre le calendrier 2001-2002 et le plan tel qu'adopté.

## **Jugement final**

La Commission estime que le plan de réussite de l'École de musique Vincent-D'Indy devrait lui permettre d'atteindre les cibles proposées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Jean-Paul Beaumier, agent de recherche

---

2. « *Rapport de suivi du plan de réussite* », avec lettre de transmission du 13 février 2002.